



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 121 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2013204-0005 - Arrêté n ° DS-2013/071 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Général - DT 92	1
Arrêté N °2013204-0014 - Arrêté n ° DS-2013/069 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Ordonnateur - DT 91	6
Arrêté N °2013204-0015 - Arrêté n ° DS-2013/070 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Certification des services faits - DT 91	9
Arrêté N °2013206-0013 - Arrêté n ° DS-2013/077 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Général - Santé Publique	12
Arrêté N °2013206-0014 - Arrêté n ° DS-2013/078 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Ordonnateur - Santé Publique	16
Arrêté N °2013206-0015 - Arrêté n ° DS-2013/079 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Certification des services faits - Santé Publique	19

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision - Délégation de signature ponctuelle pour répondre à un appel d'offres du Département des Hauts- de- Seine - 24 juillet 2013	22
Décision - Délégations de signature en matière d'achats - Mise à jour du 25 juillet 2013	24
Décision - Délégations de signature en matière de dépenses et de recettes - mise à jour 25 juillet 2013	29
Décision - Délégations de signature en matière de réponses à des appels à concurrence - Mise à jour du 25 juillet 2013	42
Décision - Délégations de signature en matière de ressources humaines - Mise à jour du 25 juillet 2013	45
Décision - Délégations de signature en matières spécifiques - Mise à jour du 25 juillet 2013	50

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise	55
Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Dominique FORTEA- SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne par intérim	62

Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Dominique FORTEA- SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine- et- Marne	70
Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Joël COGAN, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val- de- Marne	77
Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Marc- Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris	84
Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Marc LERAY, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine- Saint- Denis	91
Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à Mme Chantal COULANGE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines	98
Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts- de- Seine	107

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0112 - Arrêté portant délégation de signature à Nicole AIME, Dominique DULIEUX, Johann LOZANO, Dominique LERMUSIEAUX, Mai BUI, Sophie CLEMENT, Magali EVERHARD, Maguy HONORE, Frédéric LIGNEREUX, Frédéric LIMODIN, Luc MACREZ, Mohamed METHARI, Virginie PECHBERTY, Thierry PEYTAVI, Evelyne QUESTE, Christine TERRASSE, Laurent TIENOT, Gilles TORRES, Colette BERTHELOT, Cécile CARPENTIER, Chorlang GEORGIE, Josette GIOIRA, Gaël HECKMANN, Gérard MENCE, Marie- Claude NERNON, Pierre PASSERON, Michel POISSON, Ivan RI	114
Arrêté N °2013182-0113 - Arrêté portant délégation de signature à Anne- Marie PIET, Denis REBEILLARD, Arnaud KIROUAC	120
Arrêté N °2013182-0114 - Arrêté portant délégation de signature à Pascale DESCHEMAEKER, Cécile ASTARICK, Adeline LANNEAU, Yannick AMOUROUX, Frédéric BORLET, Jean- Luc CASTELLS, Patricia DELAROCQUE, Olivier DESPLANCHES, Nicole LIOTE, Mireille MAILLY, Luc MILLAIS, Florence SECHER, Bruno SEJOURNE, Mylène SWEERTVAEGHER, Impéria THEODORE	122
Arrêté N °2013182-0115 - Arrêté portant délégation de signature à Françoise RIQUOIS- BERNARD, Laurence LEMOINE, Marie ROLLIN, Rouari BENCHELEF, Hervé BOURGOIS, Nathalie BONNARD, Isabelle DUMARAY, Véronique GELBGRAS, David HEBERT, Anne- Marie LARIE, Jean- Paul LE- MAGUER, Marc LE- PORS, Sylvain MERCIER, Bienvenu NGOMA, Annie POENARU, Christine STACHETTI, Marie TONNET, Fabienne VELARDE, Jessy	125

DHORNE, Stéphane LERICHE, Audrey PATEREK, Jean- Claude PICHON

Arrêté N °2013182-0116 - Arrêté portant délégation de signature à Ninetta

LUBETH,

Maxime CHAPILLON, Catherine CASANOVA SOUBIRAN, Laurence

TREMEAUD, Romary ADAM,

David ALFANDARY, Mathieu BARBOTIN, Eric BRIGAND, Thierry CLEMENT,

Marie- Laure

COESY, Marie- Line COTTIGNIERS, Mathias GADRET, Guillaume GOUDET,

Olivia GRIMAUD,

Jean- Paul HURTAUD, Sébastien L'HUILLIER, Catherine LAPEYRE, Martine

MENARD,

Annie MORO, Aurélien PICOT, Matthieu STENGEL, Régine TABUTEAU,

Valérie

VEYSSEYRE, Florence WANTE

..... 129

<p>Arrêté N °2013182-0117 - Arrêté portant délégation de signature à Chantal NICOLAS, Annie PEYRIOT, Béatrice TOMASSINI, Fabrice GAUTIER, Nicolas DAGOLDI, Françoise CATODEAU, Valérie LAGARDE, Jeanne LANDRY- ARTAUD, Laurent KULIK, Yann CAMARET, Barbara DUCHNIK, Hanane LANSADE, Stéphane LAUR, Sonia OURARI, Josette PICARD, Frédéric PONCHUT, Jean- Luc SANHES, Abdel SEBBACHE, Franck PALACIO, Catherine BRULE</p>	133
<p>Arrêté N °2013182-0118 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Yves BOUCHER, Marie- Neige JUTEAU, Patrick MARTINEZ, Clara BRIU, Julien CAILLENS, Patrice COUDERC, Patrick DEHENNIN, Joël GADRAT, Danièle GILLOT, Paul LESCURE, Jean- Charles LONGUEMARE, Sandra MONTAGNE, Nama ROUABAH, Vuddhi UNG, Laurette YALA</p>	137
<p>Arrêté N °2013182-0119 - Arrêté portant délégation de signature à Kanyi AMOUZOGAH, Valérie BARRE, Maurice MOYAL, Myriam AUGUSTE, Frédérique BARBIER, Viengkhek BOUATHONG, François CHAUVIERE, Noëlle ERGELIN, François LE BLAYE, Jean- Clément NGOUAMA, Céline ROUBEAU, Valérie SALETTES</p>	139
<p>Arrêté N °2013182-0120 - Arrêté portant délégation de signature à Florian STEINBACH, Sabine LAMARQUE, Axel VINCENT, Christian MICHARD, David PICHEREL, Gersende AMOURETTE- ROUGERIE, Christophe LAMOUREUX, Claire PICHONNET, Cyril CAILLOT, David MENIERE, Stéphane GUILLERMOU, Anne isabelle NUNEZ IPUCHE</p>	141
<p>Arrêté N °2013182-0121 - Arrêté portant délégation de signature à Irène SECK, Addy SHEHU DISO, Francine Oura SITTHISO, Jean- Michel KREBS, Harry SUEZ- PANAMA, Marie BOSQUELLE, Jocelyne DELALAIN, Alain FRANCOIS- HAUGRIN, Noi HEUNTHEP, Michel IRZENSKI, Bruno LABBE, Arouny LESCURE, Patrice LEVEQUE, Martine MELLOOTTEE, Ratdavone MONGKHOL, Philippe SAINTE- ROSE, Jean- Jacques SCOTTO, Alain TAVELET, Micheline TAVELET</p>	143
<p>Arrêté N °2013182-0122 - Arrêté portant délégation de signature à Daniel DUENAS, Rosine FLEURIET- ROUZEAU, Jean- Luc GONZALEZ, Gilbert KALMA, Line NICOLAS, Sylvie NOGUELLOU, Pascal- Louis BARGAIN</p>	145
<p>Arrêté N °2013182-0123 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Michel MORGAND, Guillaume BAUDOIN, William MARTHELY, Benoît DERVOGNE, Thierry BRIOLAY, Pascal LUCAS, Martine NIQUE, Hugues MORIN, Franck RIGAUD, Marc BEN SISSOU, Julien PINEAU, Stephan MAGLIOCCO, Alexandra POULAIN, Carole RIGAGNEAU, Michel DUSSOUCHAUD, Olivier GRADWHOL, Kadija BORSALI, Catherine BRULE, Franck PALACIO</p>	148
<p>Arrêté N °2013182-0124 - Arrêté portant délégation de signature à Thérèse- Marie POREYE, François COULON, Stéphane GRIDELET, Isabelle GIRAULT, Line ELMIN, Claude CHUPIN, Erwann BERTIN, Emmanuel BORCHI, Anthony D'AGARO, Mariama KAMARA, Christophe LEVASSEUR, Daniel PAING, Emilie VAN DE LAAK HUNTZINGER, Pascale LANTONNET, Chantal MAILLIEZ, Dominique MANGEL, Nathalie IMBERDIS, Loëlle CAUMON</p>	

JOËL CHAMON, Nathalie PASSEAMARD, Françoise GALEZWOSKI, Nadia LEPAGNOL, Philippe PULICINO, Jacqueline GRATHWOHL, Vanessa BOCCIARELLI	151
Autre - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts	155



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013204-0005

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 23 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2013/071 portant délégation de
signature du DG de l'Agence Régionale de
Santé Ile- de- France - Général - DT 92

**ARRETE n° DS-2013/071
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Annick GELLIOT, déléguée territoriale des Hauts de Seine, à effet de signer, pour la délégation territoriale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation de signature est donnée à Monsieur Didier MARTY, délégué territorial adjoint sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, la délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, sur l'ensemble des attributions du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, du chef de pôle veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du département :

- Madame Nelly BOUSSYGUINE, responsable du département «offre ambulatoire»
- Monsieur Olivier DEJEAN, responsable du département « médico-social »
- Madame Véronique DUGAY, responsable du département « prévention et promotion de la santé»
- Monsieur Yves IBANEZ, responsable du département «contrôles et sécurités sanitaires des milieux»
- Monsieur Gautier JUE, responsable du département «veille, alerte et gestion sanitaire»
- Madame Christine VALETTE, responsable du département «démocratie sanitaire»

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire et des responsables de

département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Monsieur Asiffe AHAMEDALLY, département médico-social, service personnes handicapées
- Madame Katia ANDRIANARIJAONA, département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux»
- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS, département « établissements de santé»
- Madame Nadia BOURAS; département « médico-social », service « personnes handicapées »
- Madame Delphine BUCHON, département « prévention et promotion de la santé»
- Madame le Docteur Isabelle CHARASSON-BELKAID, département « établissements de santé »
- Madame Mariama CONDE, département « établissements de santé »
- Madame Elisa ETCHEGARAY, département médico-social, service personnes âgées
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département « médico-social »
- Madame Diane GENET, mission d'inspection et de contrôle / coopération
- Madame le Docteur Marcelle KERMORVANT, département « médico-social»
- Madame Lucie LEFEVRE, département « médico-social », services « personnes âgées »
- Madame Elisabeth LE REST, département « établissements de santé»
- Monsieur le Docteur Marc LOSSOUARN, département «établissements de santé»
- Madame Céline MADRANGE, département «prévention et promotion de la santé»
- Madame Maya MEDIOUNI, département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux»
- Madame le Docteur Marie-France PAULET, département « établissements de santé»
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA, département « offre ambulatoire », département «prévention et promotion de la santé»
- Madame le Docteur Dominique SERVAIS département « Médico-social »
- Monsieur Djibril TOURE département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux »

Article 7

L'arrêté n° DS-2012/168, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 8

La déléguée territoriale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

A Paris, le **23** JUIL. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013204-0014

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 23 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2013/069 portant délégation de
signature du DG de l'Agence Régionale de
Santé Ile- de- France - Ordonnateur - DT 91

ARRETE n° DS-2013/069

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « santé publique 91 », délégation de signature est donnée à Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial de l'Essonne, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique relatifs à l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70 000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Claude EVIN, Directeur Général ou en son absence, de Madame Marie-Renée BABEL, Directrice Générale Adjointe.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350 000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel HUGUET, délégation de signature est donnée à :

- Madame Adeline SAVY, responsable du département Veille et Sécurité Sanitaire
- Madame Aude CAMBECEDES, responsable du département Prévention et Promotion de la Santé

à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « santé publique 91 ».

Article 5

L'arrêté n° DS 2013/020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 6

Le délégué territorial de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de l'Essonne.

Fait à Paris, le 23 JUIL. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé
Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013204-0015

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 23 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2013/070 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Certification des services faits - DT 91

ARRÊTE n° DS – 2013/070

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification de services faits »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « santé publique 91 », pour l'achat et l'entretien du matériel de santé publique valant ordre de payer donné au comptable, est consentie à Monsieur Michel HUGUET, Délégué territorial de l'Essonne.

Article 2

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est consentie à Monsieur Michel HUGUET, Délégué territorial.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel HUGUET, la certification de service fait des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est consentie à :

- Madame Adeline SAVY, responsable du département Veille et Sécurité Sanitaire
- Madame Aude CAMBECEDES, responsable du département Prévention et Promotion de la Santé

Article 4

L'arrêté n° DS-2013/021, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 5

Le délégué territorial de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et de l'Essonne.

Fait à Paris, le 23 JUIL. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013206-0013

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 25 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2013/077 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Général - Santé Publique

**ARRETE n° DS-2013/077
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement ;

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Santé Publique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies et aux laboratoires de biologie médicale

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à Monsieur le Docteur Luc GINOT, adjoint au directeur de la Santé Publique, directeur du pôle territoires, inégalités sociales, besoins et parcours de santé.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Monsieur le Docteur Luc GINOT, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON, directrice du pôle promotion et prévention de la santé
- Madame Nadine WEISSLEIB, directrice du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable des affaires générales et de la coordination des activités

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Monsieur le Docteur Luc GINOT, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Anne LAPORTE, responsable de la cellule ingénierie et appui méthodologique
- Madame le Docteur Isabelle CHABIN-GIBERT, Référent Précarité/Cohésion sociale Responsable des actions relatives à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies
- Madame Anne Gaëlle DANIEL Chargée de mission périnatalité, IVG et contraception

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Madame le Docteur BAILLON-JAVON, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Sylviane KOHN SCHERMAN, responsable par intérim du département Mise en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé

- Monsieur Patrick TEREYGEOL, responsable du département Coordination des partenariats et évaluation des programmes de santé publique

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur le Docteur Laurent CASTRA et de Madame Nadine WEISSLEIB, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Anne CASTOT-VILLEPELET, coordinatrice des vigilances
- Monsieur le Docteur Michel GENTILE, conseiller sanitaire de zone
- Madame Pascale GIRY, responsable du département contrôles et sécurité sanitaires des milieux
- Madame le Docteur Dominique PIGE, responsable du département contrôle et sécurité sanitaire des produits et de services de santé
- Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS, conseiller médical «risques infectieux associés aux soins»
- Madame Cécile SOMARRIBA, responsable du département veille et gestion des alertes sanitaires

Article 8

L'arrêté n°DS-2012/172, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 9

Le Directeur de la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

A Paris, le 25 JUIL. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013206-0014

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 25 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2013/078 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Ordonnateur - Santé Publique

ARRETE n° DS-2013/078

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Ordonnateur

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu Le code de l'action sociale et des familles
- Vu Le code de la sécurité sociale
- Vu Le code du travail
- Vu Le code de la défense
- Vu Le code de l'environnement
- Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu L'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée
- Vu Le décret n°2010-336 en date du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé
- Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire santé publique, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Santé Publique, pour tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés, bons de commande et subventions.

Article 2

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350 000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôle budgétaire comptable ministériel.

Article 3

Concernant les financements attribués aux promoteurs d'actions de santé publique, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté s'exerce, sous réserve de la conformité des actions financées à la programmation préalablement validée par Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, ou en son absence, par Madame Marie-Renée BABEL, Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur le Docteur Luc GINOT, adjoint au Directeur de la Santé Publique, directeur du pôle territoires, inégalités sociales, besoins et parcours de santé
- Madame Evelyne BAILLON-JAVON, directrice du pôle prévention et promotion de la santé
- Madame Nadine WEISSLEIB, directrice du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable des affaires générales et de la coordination des actions

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, de Madame Evelyne BAILLON-JAVON et de Madame Anne LEMOINE PAPE, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique et valant engagement juridique inférieur à 30 000 euros, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétences, à Madame le Docteur Sylviane KOHN SCHERMAN, responsable par intérim du département mise en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé.

Article 6

L'arrêté n° DS-2012/173, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, est abrogé.

Article 7

Le Directeur de la Santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 25 JUIL. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013206-0015

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 25 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2013/079 portant délégation de signature du DG de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Ordonnateur - Santé Publique

ARRETE n° DS-2013/079
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
pour la certification de services faits

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu Le code de l'action sociale et des familles
- Vu Le code de la sécurité sociale
- Vu Le code du travail
- Vu Le code de la défense
- Vu Le code de l'environnement
- Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu L'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée
- Vu Le décret n°2010-336 en date du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé
- Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN , Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Santé Publique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est donnée dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur le Docteur Luc GINOT, Adjoint au Directeur de la santé publique, Directeur du Pôle Territoires, inégalités sociales, besoins et parcours de santé
- Madame Evelyne BAILLON-JAVON, directrice du pôle prévention et promotion de la santé
- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable des affaires générales et de la coordination des actions
- Madame Nadine WEISSLEIB, directrice du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, de Madame Evelyne BAILLON-JAVON et de Madame Anne LEMOINE-PAPE, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est consentie, dans la limite de son champ de compétence, à Madame le Docteur Sylviane KOHN SCHERMAN, responsable par intérim du département mise en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, de Madame Evelyne BAILLON-JAVON, de Madame Anne LEMOINE-PAPE et de Madame Sylviane KOHN SCHERMAN, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame Marie-Josée MOVREL, responsable du service analyse financière – financement.

Article 5

L'arrêté de délégation de signature n° DS-2012/174, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 25 JUIL. 2013

le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 24 Juillet 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature ponctuelle pour
répondre à un appel d'offres du Département
des Hauts- de- Seine - 24 juillet 2013

DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région - Paris Ile-de-France,

- Vu le Code de commerce et notamment l'article R.711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région - Paris Ile-de-France ;

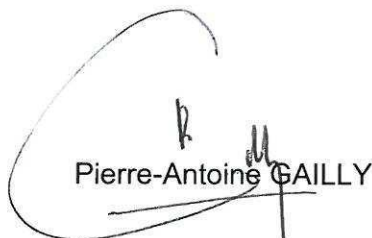
Sur proposition du Directeur général,

Décide

- de donner délégation de signature à Marc-André DEMETZ, Directeur-adjoint de la CCI Départementale des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer tous les éléments constituant la candidature et les offres de la CCI Paris – Ile-de-France pour répondre aux besoins exprimés par le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de la consultation relative aux marchés publics intitulés « organisation de missions de développement économique à l'international ».

La présente délégation de signature est valable du 2 au 8 août 2013.

Fait à Paris, le 24 juillet 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 25 Juillet 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière d'achats -
Mise à jour du 25 juillet 2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Mme Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

ARTICLE 2

De donner délégation de signature à M. Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme. Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3

De donner délégation de signature à M. Bernard RAMANANTSOA, Directeur général d'HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MOREAU, Secrétaire général d'HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4

De donner délégation de signature à M. Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

De donner délégation de signature à M. Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6

De donner délégation de signature à Mme Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;

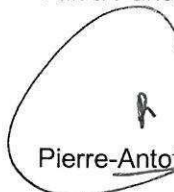
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Chambres de commerce et d'industrie départementales			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD
Directions rattachées à la direction générale			
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Directions générales adjointes et directions rattachées			
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur adjoint du DGA-ERF
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA
Pascal MORAND <i>(avec effet au 1^{er} août 2013)</i>	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGA-EMC
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au directeur
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière

Ecoles			
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Responsable administration, finances, achats, informatique et contrôle interne
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		

Sauf date de prise d'effet spécialement indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 25 juillet 2013


Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 25 Juillet 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière de
dépenses et de recettes - mise à jour 25 juillet
2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Chambres d'industrie et de commerce départementales				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1320 CF: tous
		Antoine DEVE	Responsable des fonctions supports	
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1330 CF : tous
		Jean-Louis ANDRIEUX		
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous

Directions rattachées à la direction générale				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n° 1110 CF : C440
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n° : * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRI BATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403 Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426 * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127. CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30

Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOPI)			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2I60, 2I62, 2I72, 2I80, 2I81, 2I82 Société n°7030 CF : tous Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2I50, 2I51, 2I71, 2I79
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF : 2I11, 2I12, 2I13, 2I14, 2I15, 2I20, 2I30
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF : 2I17, 2I18, 2I40, 2I65, 2I83
Pascal MORAND (à compter du 1 ^{er} août 2013)	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410 Tout établissement : GA = T04 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean-Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1900 - 2900 * 1500 - 1510 CF : tous * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DEREARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Responsable de restaurant Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3 Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402 Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45

Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409 Tout établissement GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418 Tout établissement : GA = G01
Ecoles				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN Huguette PALADE	Secrétaire général Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous

Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Sociétés n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Chambres d'industrie et de commerce départementales				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1320 CF : tous
France MOROT- VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Antoine DEVE Alain BEAUMONT	Responsable des fonctions supports Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Jean-Louis ANDRIEUX Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous
Directions rattachées à la direction générale				
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n° : * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Karine MICHEL	Responsable du pôle Gestion Friedland	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403 Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426 * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. * 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127. CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24,

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182 Société n°7030 CF : tous Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Pascal MORAND (à compter du 1 ^{er} août 2013)	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410 Tout établissement SAP Versailles GA = T04 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean--Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation			Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1900 - 2900 * 1500 - 1510 CF : tous * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Responsable de restaurant Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3 Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402 Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409 Tout établissement SAP Versailles GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418 Tout établissement SAP Versailles GA = G01
Ecoles				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous

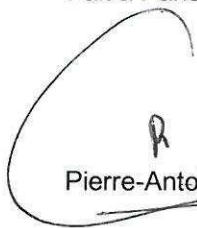
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Didier DEGNY	Directeur délégué			Société n° 2300 CF : 4H01 4H05 4H07
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Responsable des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF :tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF :tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Anne KOLSCH	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n°2590 CF 4O22 4O21
Odile TANGUY	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4O31 4O41 4O51 4O52 4O53 4O54 4O55 4O61 4O71
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

Sauf date de prise d'effet spécialement indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 25 juillet 2013


Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 25 Juillet 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière de
réponses à des appels à concurrence - Mise à
jour du 25 juillet 2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

De donner délégation de signature à effet de signer :

- les actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés dans les conditions définies ci-après et dans la limite de leur compétence :

à Michel DELAMAIRE, directeur général délégué, sans plafond et en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires suivants :

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	< 150.000 € HT
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
France MOROT-VILEDIAINE	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	< 150.000 € HT
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	< 700.000 € HT
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale	< 700.000 € HT
Pascal MORAND (à compter du 1 ^{er} août 2013)	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	< 700.000 € HT

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement de la recherche et de la formation	< 700.000 € HT
Richard SKRZYPCZAK, en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier CORNU	Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	< 700.000 € HT
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	< 150.000 € HT
Dominique PERRIN	Directeur général d'ESIEE	< 150.000 € HT
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	< 150.000 € HT
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	< 150.000 € HT
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	< 150.000 € HT
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	Directeur de Ferrandi	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	< 150.000 € HT
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	< 150.000 € HT
Jacques-Olivier HENON	Directeur de l'ITEDEC	< 150.000 € HT
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien	< 150.000 € HT
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	< 150.000 € HT
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	< 150.000 € HT

Sauf date de prise d'effet spécialement indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 25 juillet 2013


Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Page 2 sur 2



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 25 Juillet 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matière de
ressources humaines - Mise à jour du 25 juillet
2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Pierre TROUILLET, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 2

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
- les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
- les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
- les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
- les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;

- les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
- les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
- les décisions portant admission à la retraite ;
- les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
- les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance ;
- les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Eric de CHAMPSAVIN, Responsable de pôle, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
M. Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
M. Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA – ERF
M. Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	
M. Pascal MORAND (à compter du 1 ^{er} août 2013)	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances
M. Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA

ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;

- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

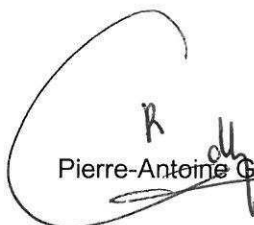
NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE	Directeur délégué aux affaires régionales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mattieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage		
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Directeur adjoint
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur

Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco		
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage		
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Laurent PERNA	Secrétaire général
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique		

Sauf date de prise d'effet spécialement indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 25 juillet 2013



 Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 25 Juillet 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégations de signature en matières
spécifiques - Mise à jour du 25 juillet 2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager ;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations inférieures à 30 jours ;

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Karine MICHEL, responsable du pôle Gestion Friedland, dans les mêmes conditions.

3. De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champerret et de Guyancourt, pour des occupations inférieures à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champerret et Guyancourt.

ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Mme Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Pascal MORAND (à compter du 1 ^{er} août 2013)	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGA-EMC
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au Directeur
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.
En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur délégué réseaux et partenariat
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANACH	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Audrey ALILI	Conseiller en Formalités
Emilie JOYEUX	Conseiller en Formalités
Nadjia PERRIN	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Cyrielle PONCY	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Jacques REYNAUD	Conseiller en Formalités
Karim BENTHAMI	Conseiller en Formalités

ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 9 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

ARTICLE 11 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION

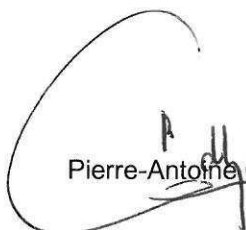
De donner délégation à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHET, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

Sauf date de prise d'effet spécialement indiquée ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 25 juillet 2013


Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-068

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 septembre 2010 nommant M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133..11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 123357-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R. 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, les licenciements économiques, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à Mme Pascale BOUËTTE, Mme Catherine CARPENTIER, Mme Muriel CREVEL.

Article 5 – La décision n° 2013-046 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUIL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, M. Laurent VILBOEUF, à M. Dominique FORTEA- SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne par intérim

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-064

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté n° 2013-058 nommant M. Dominique FORTEA-SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne par intérim à compter du 22 juillet 2013,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation temporaire est donnée à Monsieur Dominique FORTEA-SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne par intérim, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133.11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à Mme Noëlle PASSEREAU, M. Eric BERTAZZON, Mme Brigitte MARCHIONI ;

En ce qui concerne les licenciements économiques et l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à Mme Noëlle PASSEREAU, M. Eric BERTAZZON, Mme Betty MATHIEU.

Article 5 – La décision n° 2013-042 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi, M.
Laurent VILBOEUF, à M. Dominique
FORTEA- SANZ, directeur régional adjoint,
responsable de l'unité territoriale de Seine- et-
Mame

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-062

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel en date du 19 mai 2011 nommant M. Dominique FORTEA-SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine et Marne,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Dominique FORTEA-SANZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine et Marne, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133..11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, les licenciements pour motif économique et l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à Mme Isabelle VIOT-BICHON, M. Stéphane ROUXEL.

Article 5 – La décision n° 2013-040 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUIL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,



Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi, M.
Laurent VILBOEUF, à M. Joël COGAN,
directeur régional adjoint, responsable de
l'unité territoriale du Val- de- Marne

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-067

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 août 2011 nommant M. Joël COGAN directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val de Marne à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Joël COGAN, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val de Marne, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133.11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeurs	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 - Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, les licenciements économiques, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à M. Bernard CREUSOT, Mme Agnès DUMONS, Mme Marie-Annick MICHAUX.

Article 5 - La décision n° 2013-045 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégué désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi, M.
Laurent VILBOEUF, à M. Marc- Henri
LAZAR, directeur régional adjoint,
responsable de l'unité territoriale de Paris

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-069

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 désignant Monsieur Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE de Paris.

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133..11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, les licenciements économiques, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature en cas d'empêchement à M. Philippe Boursier, M. Alain Dupouy et Mme Thérèse Rossi.

Article 5 – La décision n° 2013-039 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6. – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,



Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi, M.
Laurent VILBOEUF, à M. Marc LERAY,
directeur régional adjoint, responsable de
l'unité territoriale de la Seine- Saint- Denis

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-066

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 septembre 2010 nommant M. Marc LERAY directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Marc LERAY, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133.11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et 4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, les licenciements économiques, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à Mme Martine ADMENT-CATINAUD, M. Michel SOSNOVSKY, Mme Annie SIRVENT, M. Yves DOUBLIER.

Article 5 – La décision n° 2013-044 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi, M.
Laurent VILBOEUF, à Mme Chantal
COULANGE, directrice régionale adjointe,
responsable de l'unité territoriale des Yvelines

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-063

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel en date du 13 mai 2011 nommant Mme Chantal COULANGE, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, à compter du 1^{er} juillet 2011,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Chantal COULANGE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133..11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 123357-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
Apprentissage	

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à M. Didier LACHAUD, M. Nicolas BESSOT.

En ce qui concerne les licenciements économiques et l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à M. Didier LACHAUD, Mme Nadine DESPLEBIN.

Article 6 – La décision n° 2013-041 du 25 juin 2013 est abrogée.

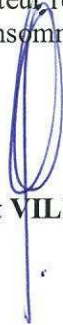
Article 7 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

25 JUL. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 25 Juillet 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi, M.
Laurent VILBOEUF, à Mme Françoise
BUFFET, directrice régionale adjointe,
responsable de l'unité territoriale des Hauts-
de- Seine

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n°2013-065

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel du 13 avril 2012 nommant Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} juin 2012,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133..11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	<p>Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1</p> <p>Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4</p>
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Éducation, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, la responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à Mme Catherine TINDILLIERE et M. Henri MARIE.

En ce qui concerne les licenciements économiques, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer l'emploi, maintenir les compétences et encadrer les licenciements économiques, la responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à M. Henri MARIE et Mme Valérie GUERN.

Article 5 – La décision n° 2013-043 du 25 juin 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le **25 JUL. 2013**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0112

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Nicole AIME, Dominique DULIEUX, Johann LOZANO, Dominique LERMUSIEAUX, Mai BUI, Sophie CLEMENT, Magali EVERHARD, Maguy HONORE, Frédéric LIGNEREUX, Frédéric LIMODIN, Luc MACREZ, Mohamed METHARI, Virginie PECHBERTY, Thierry PEYTAVI, Evelyne QUESTE, Christine TERRASSE, Laurent TIENOT, Gilles TORRES, Colette BERTHELOT, Cécile CARPENTIER, Chorlang GEORGIE, Josette GIOIRA, Gaël HECKMANN, Gérard MENCE, Marie-Claude NERNON, Pierre PASSERON, Michel POISSON, Ivan RI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 10^{ème} Sud
5 Cité Paradis
75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10^{ème} Sud ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme AIME Nicole, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10^{ème} Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DULIEUX Dominique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. LOZANO Johann	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. LERMUSIEAUX Dominique	Inspecteur des finances publiques		

Mme BUI Mai	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CLEMENT Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme EVERHARD Magali	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme HONORE Maguy	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LIGNEREUX Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LIMODIN Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MACREZ Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. METHARI Mohamed	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PECHBERTY Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PEYTAVI Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme QUESTE Evelyne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TERRASSE Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. TIENOT Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. TORRES Gilles	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme BERTHELOT Colette	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme CARPENTIER Cécile	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme GEORGIE Chorlang	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme GIOIRA Josette	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme HECKMANN Gaël	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MENCE Gérard	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme NERNON Marie-Claude	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. PASSERON Pierre	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. POISSON Michel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. RICOLLEAU Ivan	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. ROMERO-NOVAK Laurent	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme TULLIER Isabelle	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme VIBERT Danielle	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} Juillet 2013,

La comptable responsable de service des impôts des entreprises


Nicole CARLES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0113

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Anne-
Marie PIET, Denis REBEILLARD, Arnaud
KIROUAC

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 10^{ème} Sud
5 Cité Paradis
75475 Paris Cedex 10

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10 SUD,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
PIET Anne Marie	Contrôleur
REBEILLARD Denis	contrôleur
KIROUAC Arnaud	Agent

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

PARIS, le 1er Juillet 2013

La comptable responsable de service des impôts des entreprises


Nicole CARLES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0114

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Pascale DESCHEMAEKER, Cécile
ASTARICK, Adeline LANNEAU, Yannick
AMOUROUX, Frédéric BORLET, Jean- Luc
CASTELLS, Patricia DELAROCQUE, Olivier
DESPLANCHES, Nicolle LIOTE, Mireille
MAILLY, Luc MILLAIS, Florence SECHER,
Bruno SEJOURNE, Mylène
SWEERTVAEGHER, Impéria THEODORE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés
SIE Paris 2^{ème} Vivienne
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} arrondissement Vivienne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DESCHEMAEKER Pascale, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Vivienne, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LANNEAU Adeline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
AMOUROUX Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BORLET Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESPLANCHES Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LIOTE Nicolle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAILLY Mireille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MILLAIS Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SECHER Florence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEJOURNE Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SWEERTVAEGHER Mylène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
THEODORE Impéria	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

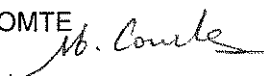
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} Juillet 2013,

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises

Martine COMTE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0115

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Françoise RIQUOIS- BERNARD, Laurence
LEMOINE, Marie ROLLIN, Rouari
BENCHELEF, Hervé BOURGOIS, Nathalie
BONNARD, Isabelle DUMARAY, Véronique
GELBGRAS, David HEBERT, Anne- Marie
LARIE, Jean- Paul LE- MAGUER, Marc LE-
PORS, Sylvain MERCIER, Bienvenu
NGOMA, Annie POENARU, Christine
STACHETTI, Marie TONNET, Fabienne
VELARDE, Jessy DHORNE, Stéphane
LERICHE, Audrey PATEREK, Jean- Claude
PICHON

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 2^{ème} Bonne Nouvelle
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} Bonne-Nouvelle ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme RIQUOIS-BERNARD Françoise, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Bonne Nouvelle, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme LEMOINE Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7 500 €
Mme Marie ROLLIN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7 500 €
M. BENCHELEF Rouari	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. BOURGOIS Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme DUMARAY Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. HEBERT David	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. LE-MAGUER Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. LE-PORS Marc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. MERCIER Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme STACHETTI Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme VELARDE Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DHORNE Jessy	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. LERICHE Stéphane	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme PATEREK Audrey	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. PICHON Jean-Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	-

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} Juillet 2013,

Le comptable, responsable du SIE Paris 2^e Bonne Nouvelle



Jean-Paul ROUBAUD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0116

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Ninetta LUBETH, Maxime CHAPILLON,
Catherine CASANOVA SOUBIRAN,
Laurence TREMEAUD, Romary ADAM,
David ALFANDARY, Mathieu BARBOTIN,
Eric BRIGAND, Thierry CLEMENT, Marie-
Laure COESY, Marie- Line COTTIGNIERS,
Mathias GADRET, Guillaume GOUDET,
Olivia GRIMAUD, Jean- Paul HURTAUD,
Sébastien L'HUILLIER, Catherine LAPEYRE,
Martine MENARD, Annie MORO, Aurélien
PICOT, Matthieu STENGEL, Régine
TABUTEAU, Valérie VEYSSEYRE, Florence
WANTE

Arrêté N°2013182-0116 - 26/07/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés
SIE Paris 3^{ème}
10 rue Michel le Comte
75152 Paris Cedex 03

Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 3^{ème};

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Ninetta LUBETH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHAPILLON Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TREMEAUD Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ADAM Romary	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ALFANDARY David	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARBOTIN Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRIGAND Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CLEMENT Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
COESY Marie-Laure	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
COTTIGNIERS Marie-Line	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GADRET Mathias	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GOUDET Guillaume	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GRIMAUD Olivia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HURTAUD Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
L'HUILLIER Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAPEYRE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MENARD Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MORO Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICOT Aurélien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
STENGEL Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TABUTEAU Régine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VEYSSEYRE Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WANTE Florence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} Juillet 2013,

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de PARIS 3ème

Le chef du service comptable
du SIE du 3ème arrdt de PARIS

Nicole MAURIN

Nicole MAURIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0117

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Chantal NICOLAS, Annie PEYRIOT,
Béatrice TOMASSINI, Fabrice GAUTIER,
Nicolas DAGOLDI, Françoise CATODEAU,
Valérie LAGARDE, Jeanne LANDRY-
ARTAUD, Laurent KULIK, Yann
CAMARET, Barbara DUCHNIK, Hanane
LANSADE, Stéphane LAUR, Sonia
OURARI, Josette PICARD, Frédéric
PONCHUT, Jean- Luc SANHES, Abdel
SEBBACHE, Franck PALACIO, Catherine
BRULE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 4^{ème}
10, rue Michel Le Comte
75152 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 4^{ème} arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal NICOLAS, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 4^{ème} arrondissement, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

PEYRIOT Annie	TOMASSINI Béatrice
GAUTIER Fabrice	DAGOLDI Nicolas

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CATODEAU Françoise	LAGARDE Valérie
LANDRY-ARTAUD Jeanne	KULIK Laurent

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions gracieuses
<i>Yann CAMARET</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>400€</i>
<i>Barbara DUCHNIK</i>	<i>Agent C</i>	<i>400€</i>
<i>Hanane LANSADE</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>400€</i>
<i>Stéphane LAUR</i>	<i>Agent C</i>	<i>400€</i>
<i>Sonia OURARI</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>400€</i>
<i>Josette PICARD</i>	<i>Agent C</i>	<i>400€</i>
<i>Frédéric PONCHUT</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>400€</i>
<i>Jean Luc SANHES</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>400€</i>
<i>Abdel SEBBACHE</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>400€</i>

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de

rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
PALACIO Franck	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
BRULE Catherine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

Les agents délégataires ci-dessus peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP Paris 3^e et 4^e arrondissements.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,

Mme Dominique GREZE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0118

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Yves BOUCHER, Marie- Neige JUTEAU, Patrick MARTINEZ, Clara BRIU, Julien CAILLENS, Patrice COUDERC, Patrick DEHENNIN, Joël GADRAT, Danièle GILLOT, Paul LESCURE, Jean- Charles LONGUEMAIRE, Sandra MONTAGNE, Nama ROUABAH, Vuddhi UNG, Laurette YALA

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

Centre des Impôts Foncier de Paris Ouest

6 Rue Paganini
75972 PARIS cedex 20

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Ouest,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;
Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;
Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;
Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves

JUTEAU Marie-Neige

MARTINEZ Patrick

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents administratifs et aux agents administratifs principaux des finances publiques désignés ci-après :

BRIU Clara

CAILLENS Julien

COUDERC Patrice

DEHENNIN Patrick

GADRAT Joël

GILLOT Danièle

LESCURE Paul

LONGUEMARE Jean-Charles

MONTAGNÉ Sandra

ROUABAH Nama

UNG Vuddhi

YALA Laurette

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le responsable du centre des impôts fonciers

Michel FALCOU





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0119

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Kanyi AMOUZOGAH, Valérie BARRE, Maurice MOYAL, Myriam AUGUSTE, Frédérique BARBIER, Viengkhek BOUATHONG, François CHAUVIERE, Noëlle ERGELIN, François LE BLAYE, Jean- Clément NGOUAMA, Céline ROUBEAU, Valérie SALETTES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle Fiscal Paris-Centre et Services Spécialisés

Centre des Impôts Fonciers de Paris-Centre

38 rue de la République
93105 MONTREUIL cedex

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Centre,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AMOUZOGAH Kanyi

BARRE Valérie

MOYAL Maurice

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AUGUSTE Myriam

BARBIER Frédérique

BOUATHONG Viengkhek

CHAUVIERE François

ERGELIN Noëlle

LE BLAYE François

NGOUAMA Jean-Clément

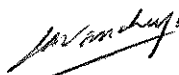
ROUBEAU Céline

SALETTES Valérie

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013
Le responsable du centre des impôts fonciers,



Jean-Pascal VAUCHEY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0120

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Florian STEINBACH, Sabine LAMARQUE, Axel VINCENT, Christian MICHARD, David PICHEREL, Gersende AMOURETTE-ROUGERIE, Christophe LAMOUREUX, Claire PICHONNET, Cyril CAILLOT, David MENIERE, Stéphane GUILLERMOU, Anne isabelle NUNEZ IPUCHE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Nord Est
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Nord
38 rue de la République
93105 MONTREUIL cedex

Délégation de signature

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Nord,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;
Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;
Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;
Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

STEINBACH Florian	LAMARQUE Sabine	VINCENT Axel
MICHARD Christian	PICHEREL David	

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMOURETTE-ROUGERIE Gersende	LAMOUREUX Christophe	PICHONNET Claire
CAILLOT Cyril	MENIERE David	GUILLERMOU Stéphane
NUNEZ IPUCHE Anne Isabelle		

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxes foncières pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

STEINBACH Florian	MICHARD Christian
-------------------	-------------------

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013
La responsable du centre des impôts fonciers,



Nicole PEDEUTOUR



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0121

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Irène SECK, Addy SHEHU DISO, Francine Oura SITHISO, Jean- Michel KREBS, Harry SUEZ- PANAMA, Marie BOSQUELLE, Jocelyne DELALAIN, Alain FRANCOIS- HAUGRIN, Noi HEUNTHEP, Michel IRZENSKI, Bruno LABBE, Arouny LESCURE, Patrice LEVEQUE, Martine MELLOOTTE, Ratdavone MONGKHOL, Philippe SAINTE- ROSE, Jean- Jacques SCOTTO, Alain TAVELET, Michéline TAVELET

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Nord Est
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Est
6 rue Paganini
75972 PARIS cedex 20

Délégation de signature

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Est,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

SECK Irène	SHEHU DISO Addy	SITTHISO Francine Oura
KREBS Jean-Michel	SUEZ-PANAMA Harry	

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOSQUELLE Marie	DELALAIN Jocelyne	FRANCOIS-HAUGRIN Alain
HEUNTHEP Noï	IRZENSKI Michel	LABBE Bruno
LESCURE Arouny	LEVEQUE Patrice	MELLOTTEE Martine
MONGKHOL Ratdavone	SAINTE-ROSE Philippe	SCOTTO Jean-Jacques
TAVELET Alain	TAVELET Micheline	

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013
La responsable du centre des impôts fonciers,


Sophie BOISSON


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0122

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Daniel DUENAS, Rosine FLEURIET- ROUZEAU, Jean- Luc GONZALEZ, Gilbert KALMA, Line NICOLAS, Sylvie NOGUELLOU, Pascal- Louis BARGAIN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-
FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
Fiscalité Immobilière Elargie Paris Centre
9 rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le responsable du pôle de fiscalité immobilière élargie (FIE) de Paris Centre,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- M. Daniel DUENAS ;
- Mme Rosine FLEURIET-ROUZEAU ;
- M. Jean Luc GONZALEZ ;
- M. Gilbert KALMA ;
- Mme Line NICOLAS.

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Mme Sylvie NOGUELLOU.

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

- M. Pascal Louis BARGAIN.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le responsable de la fiscalité immobilière élargie

Jean Pierre Boscq

Inspecteur divisionnaire
des finances publiques





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0123

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Michel MORGAND, Guillaume BAUDOIN, William MARTHELY, Benoît DERVOGNE, Thierry BRIOLAY, Pascal LUCAS, Martine NIQUE, Hugues MORIN, Franck RIGAUD, Marc BEN SISSOU, Julien PINEAU, Stephan MAGLIOCCO, Alexandra POULAIN, Carole RIGAGNEAU, Michel DUSSOUCHAUD, Olivier GRADWHOL, Kadija BORSALI, Catherine BRULE, Franck PALACIO

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 3^{ème}
10, rue Michel Le Comte
75152 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Michèle CARUBIA, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 3^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégations de signature sont données à :

- M. Jean-Michel MORGAND, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers du 3^{ème} arrondissement de Paris,
- M. Guillaume BAUDOIN, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers du 3^{ème} arrondissement de Paris,
- M. William MARTELY, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers du 3^{ème} arrondissement de Paris,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les

actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DERVOGNE Benoît	BRIOLAY Thierry	LUCAS Pascal
NIQUE Martine	MORIN Hugues	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

RIGAUD Franck	BEN SISSOU Marc	PINEAU Julien
MAGLIOCCO Stephan	POULAIN Alexandra	RIGAGNEAU Carole
DUSSOUCHAUD Miche	GRADWOHL Olivier	BORSALI Kadija

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions contentieuses
BRULE Catherine	B	10 000€
PALACIO Franck	B	10 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 3^e arrondissement et SIP de Paris 4^e arrondissement.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers du 3^e arrondissement,

Michèle GARUBIA
Comptable, chef de service
des impôts des particuliers
du 3^e arrondissement.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0124

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Thérèse- Marie POREYE, François
COULON, Stéphane GRIDELET, Isabelle
GIRAULT, Line ELMIN, Claude CHUPIN,
Erwann BERTIN, Emmanuel BORCHI,
Anthony D'AGARO, Mariama KAMARA,
Christophe LEVASSEUR, Daniel PAING,
Emilie VAN DE LAAK HUNTZINGER,
Pascale LANTONNET, Chantal MAILLIEZ,
Dominique MANGEL, Nathalie IMBERDIS,
Joëlle CAUMON, Nathalie PASSEAMARD,
Françoise GALEZWOSKI, Nadia
LEPAGNOL, Philippe PULICINO, Jacqueline
GRATHWOHL, VANESSA BOCCIARELLI

Arrêté N°2013182-0124 - 26/07/2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 1^{er}-2^{ème}
13, rue de la Banque
75002 Paris

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du SIP Paris 1^{er}-2^e

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

❶ Délégation de signature est donnée à M. POREYE Thérèse-Marie, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 1^e/2^e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

② Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COULON François
GRIDELET Stéphane

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GIRAULT Isabelle
ELMIN Line
CHUPIN Claude

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BERTIN Erwann
BORCHI Emmanuel
D'AGARO Anthony
KAMARA Mariama
LEVASSEUR Christophe
PAING Daniel
VAN de LAAK HUNTZINGER Emilie

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LANTONNET Pascale	Contrôleur	200 €
MAILLIEZ Chantal	Contrôleur	200 €
MANGEL Dominique	Contrôleur	200 €
IMBERDIS Nathalie	Contrôleur	200 €
CAUMON Joëlle	Contrôleur	200 €
PASSEAMARD Nathalie	Contrôleur	200 €
GALEZWOSKI Françoise	Agent	200 €
LEPAGNOL Nadia	Contrôleur	200 €
PULICINO Philippe	Contrôleur	200 €
GRATHWOHL Jacqueline	Contrôleur	200 €
BOCCIARELLI Vanessa	Agent	200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

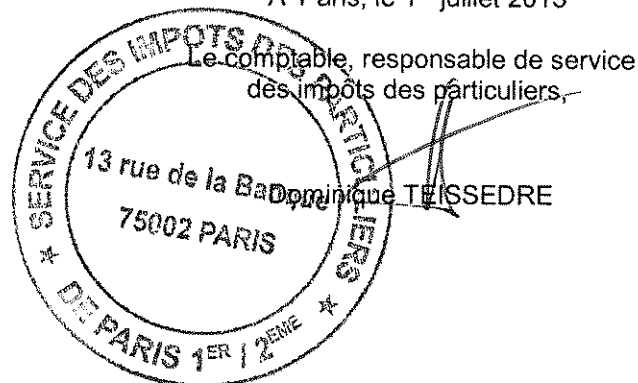
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MADASCHI Philippe	Contrôleur principal	10 000€	10 000€

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Autre

**signé par Autres signataires
le 22 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts



Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Paris, le 22 juillet 2013

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
FOULON Francis ROUBAUD Jean-Paul COMTE Martine MAURIN Nicole OBERT Jean-Yves MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte DELCROIX Gilles, p.i. LEPAGE Serge RICHARD Bruno MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange MICHEL Denis GOUILLARD Nicole BONHOMME Marc COUSIN Eric CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick	<p style="text-align: center;">Services des Impôts des Entreprises</p> Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Élysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette

LABARTHE Joëlle
CASAJUANA Violette
GUISELIN Dominique
CLOUSSE Dominique
DELACHAPELLE Françoise
LUTTMANN François
DELACHAPELLE Eric
ESPINASSE Dominique
SERVOZ Daniel
MARTINOLES Gérard
SANTIN Lydia
HUBERTY Alain
CASTETS Alain
DELDIQUE Denise
PERILLIER Bernard
CUISSSET Carole
SAINTOUT Bernard
GAILLARD Françoise
CUISSSET Olivier
BOUQUET Monique
BERTHON Pierre
CARDEAU Pierre
BADIOU Monique
LEBRUN Gérard
LACHEVRE Béatrice

TEISSEDE Dominique
CARUBIA Michèle
GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
ANDLAUER Pierre
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé
TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
VEDY Martine
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie
GROSS Jean-Yves
GACHIGNARD Jean-Paul
TEDESCO Fabienne
CARDEAU Marie-Françoise

Paris 11ème Sainte-Marguerite
Paris 12ème Bel-Air
Paris 12ème Quinze-Vingts
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème St Lambert
Paris 15ème Grenelle Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème Chaillot
Paris 16ème La Muette
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Les Ternes
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Vilette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers

Paris 1er-2ème
Paris 3ème
Paris 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème Nord
Paris 10ème Sud
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse

à/c du 04/07/2013, BONNET Bruno

à/c du 04/07/2013, CUISSSET Carole

BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
DUFOSSE Michèle
GINDRAT Catherine
PAILLER Véronique
BLANC Jean-Yves
DEFIOLLE Gisèle
COGUIC Danièle
OLINGUE Gérard
CALAME Janine
ESCLAUZE Patrick
DIME Chantal
STISI Bernard
BERINGER Jean-Claude
CHAUSSY Claire
DUPLAIX Annick
RUFFIO Bernard
MULLER Rémy
GUIBON François
GRAVOSQUI Olivier
ZWOLENIK Martine

GAUTIER Jean-Louis
CARIOU Lise
AROLD Didier
MANE Jean-Jacques
FRAISSE Dominique
RICHARD François
DELAUCHE Didier
HEMERY Alexis
PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

MURA William
SZKLARZ Daniel
DUCLOS Gilles
REYNAUD Isabelle
CEREZO Jean-François
JOINOVICI Marc
MARCON Jean-Claude
MANDIN Maël

Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker
Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Ternes
Paris 18ème Clignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Vilette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades

1ère brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre

à/c du 01/08/13, TAILLEFER Christian

à/c du 01/08/2013, HERBAUT Daniel

BERTHON Sylvie	13ème brigade de vérification Paris Centre
HAMEL Fabien	14ème brigade de vérification Paris Centre
BOUTANT Bruno	15ème brigade de vérification Paris Centre
NEIGE Henri	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
ARPAIA Isabelle	Brigade Patrimoniale Paris Centre
HERNANDO Marie-Claude	1ère brigade de vérification Paris Est
COUDERC Sandra	2ème brigade de vérification Paris Est
PERRICHON Emmanuel	3ème brigade de vérification Paris Est
GIRAUD Isabelle	4ème brigade de vérification Paris Est
GERARD Hélène	5ème brigade de vérification Paris Est
SIMONOT Claire	7ème brigade de vérification Paris Est
DAVID René	9ème brigade de vérification Paris Est
NICOLLET Florence	Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
FOLGHERA Maurice	1ère brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	2ème brigade de vérification Paris Nord
ROZIERE Virginie	3ème brigade de vérification Paris Nord
PIERRE Hugues	4ème brigade de vérification Paris Nord
BAYSSON Hubert	5ème brigade de vérification Paris Nord
PAULME Thierry	6ème brigade de vérification Paris Nord
PAULME Thierry, p.i.	7ème brigade de vérification Paris Nord
GAUDRY Flavia	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
VIVIEN Véronique	10ème brigade de vérification Paris Nord
HUARD Michel	11ème brigade de vérification Paris Nord
SCATENA Richard	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
OLIVIERI Nicole	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FAVRE Bernard	1ère brigade de vérification Paris 7ème
CRIMIER Agnès	3ème brigade de vérification Paris 7ème
LAMBERT Didier, p.i.	4ème brigade de vérification Paris 15ème
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris 15ème
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris 15ème
CAMPINCHI Catherine	8ème brigade de vérification Paris 16ème
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris 16ème
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris 16ème
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris 16ème
AH TEC Claude	13ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
PRIGENT Marc	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
PELLEFIGUES Guy	2ème brigade de vérification Paris Sud
VIGIER Vincent	4ème brigade de vérification Paris Sud

BREWEE Gilles
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

LAJUGIE Jean-Paul
ALLAIN Françoise
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
ROCH Catherine
JAULHAC Laurent
VIDAL Aline
AUJARD Bernadette
ZENO Annie
GRANCHER Arnaud
GOGUET Mireille
HAVEL Claire
TOBAILEM André
LOUBIERE Annick
NICOLLET Florence
BONNET Dominique
BELVO Christian
IMBERT Denise
LACAZE Didier
COUSSY Anne
GIQUEL Elisabeth
CLOTEAU Valentine
THORNARY Catherine
RAY Laure
TRESARRIEU Elisabeth
LEGROS Nadia
GRAVIERE Martine
VACHIAS Sylvie
PELEN Jocelyne
BRICHET Annie
FAIJEAN Philippe
GREEF Pascale
BUFORT Edith
BOSCQ Jean-Pierre

CRASPAIL Dominique

5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Fiscalité immobilière élargie 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Centre

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

---	---
RECOUPE Nelly GUIGNY Jean-Paul PONS Pierre-Jean	Pôles de Recouvrement Spécialisé: Paris Centre Paris Nord Est Paris Sud Ouest
---	---
VAUCHEY Jean-Pascal BOISSON Sophie PEDEUTOUR Nicole FALCOU Michel KAMINSKE Martial	Centres des Impôts Fonciers Paris Centre Paris Est Paris Nord Paris Ouest Paris Sud

Le Chef de Cabinet,



Jean-Louis PAPONNEAU
Administrateur général des Finances publiques